

Agir contre l'illettrisme

L'École se mobilise!

# Orienter les parents en situation d'illettrisme vers des actions de réconciliation avec l'écrit ou de formation

Novembre 2013



ministère  
éducation  
nationale



MINISTÈRE DÉLÉGUÉ  
À LA RÉUSSITE  
ÉDUCATIVE



Actions  
Éducatives  
Familiales

Lutter contre l'illettrisme  
[www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr)

**Lorsqu'ils ont été mis en confiance**, les parents peuvent formuler des attentes et des besoins spécifiques auxquels les équipes éducatives, dans le respect de leurs missions, doivent pouvoir apporter des réponses.

Pour être pertinentes et efficaces, celles-ci doivent réunir plusieurs caractéristiques :

- **la proximité** : pour une personne qui en fait la démarche, le retour vers les compétences de base doit pouvoir s'articuler avec ses autres temps de vie (activité professionnelle, vie familiale, contraintes liées aux transports, etc.) ;
- **la réactivité** : la capacité à exprimer une aspiration à revenir aux apprentissages représente un tel aboutissement dans le parcours d'une personne en situation d'illettrisme qu'elle ne peut pas se heurter à des délais longs avant l'entrée effective dans la réconciliation avec l'écrit ;
- **l'inscription dans le droit commun** : en aucun cas, les personnes ne doivent être stigmatisées, alors même qu'elles sont dans une dynamique positive.

Il existe à ce jour une importante **offre de proximité**, dans différents domaines :

- **l'accompagnement à la scolarité** : contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), projet de réussite éducative (PRE), coup de pouce clé (CPC), accompagnement vers la lecture (AVL), autres initiatives associatives locales, etc.

Ces dispositifs ou cadres d'intervention ne s'excluent pas et peuvent se combiner. Exemple : un dispositif coup de pouce clé peut, sur un territoire donné, s'inscrire dans le cadre du PRE.

- **les actions socio-éducatives** : accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), séjours familles, etc.
- **les actions culturelles** : actions de proximité adressées à des parents et utilisant le support culturel (album, découverte de la médiathèque, etc.)
- **l'accompagnement des parents** : réseau d'écoute, d'accompagnement et d'appui à la parentalité (REAAP), université populaire de parents, groupes de parole, actions de proximité relevant d'initiatives associatives locales, etc.
- **les actions de formation** : actions proposées aux parents et comportant un volet formation de base et /ou linguistique, « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » (OAP), actions de formation de base dites de droit commun.

L'offre varie en fonction des territoires et des régions. Une cartographie en ligne sur le site [www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr) précise le répertoire national de l'offre disponible.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant : <http://eduscol.education.fr/cid46985/acces-aux-sites-des-greta-en-region.html>

Le ministère de l'éducation nationale lui-même dispose de sa propre offre de service interne, qui contribue à la palette des solutions à disposition des parents concernés, à travers le réseau des **GRETA**.

Cette fiche « Orienter les parents en situation d'illettrisme » sera complétée dans les prochaines semaines.